

Le 7 juillet 2025

OBJET : Surveillance et encadrement du midi pour les élèves du secondaire

Madame,
Monsieur,

En accord avec la *Politique sur les frais exigés aux parents ou aux usagers* du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, l'élève qui demeure à l'école pour la période du midi se voit facturer un montant annuel pour couvrir les frais d'encadrement. Ce montant apparaît sur la facture que vous recevrez au mois d'août.

Si votre enfant est à l'extérieur de l'école pour toute la période du midi, et ce, pour toute l'année scolaire, vous n'avez pas à contribuer aux frais d'encadrement. Cependant, **pour être exempté de cette contribution, vous devez remplir le coupon-réponse ci-dessous et le remettre à votre enfant afin qu'il nous le retourne lors de sa première journée d'école.** Si votre enfant est présent malgré l'exemption, les frais vous seront alors chargés.

Comptant sur votre habituelle collaboration, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction

✂ _____

**DÉCLARATION POUR L'ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUI NE
DEMEURE PAS À L'ÉCOLE DURANT TOUTE LA PÉRIODE DU MIDI POUR TOUTE
L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Coupon-réponse à remplir, signer et retourner à l'école

Nom et prénom de l'élève : _____

Numéro de fiche : _____ Niveau : _____

Je déclare que mon enfant ne sera jamais présent sur l'heure du midi, et ce, tout au long de l'année.

Signature du parent ou tuteur

Date